

Strasbourg, le 12 décembre 2017  
[tpvs17f\_2017.docx]

**T-PVS (2017) 17**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

37<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 5-8 décembre 2017

---

**PROPOSITION D'AMENDEMENT DE L'ANNEXE II:  
INSCRIRE LE LYNX DES BALKANS (*LYNX LYNX SSP.  
BALCANICUS*) À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION DE  
BERNE**

***- Proposition de l'Albanie -***

*Document  
préparé par le  
Ministère de l'Environnement, Albanie*

*Le rapport est présenté tel qu'il a été soumis par les autorités nationales, responsables de son contenu*

## **ARGUMENTAIRE POUR L'INSCRIPTION DU LYNX DES BALKANS (*LYNX LYNX SSP. BALCANICUS*) À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION DE BERNE**

### **STATUT DU LYNX DES BALKANS**

Selon la Liste rouge de l'UICN, le Lynx des Balkans est classé comme une espèce gravement menacée d'extinction CR au titre du critère D, son nombre de spécimens matures étant estimé à moins de 50 (Melovski *et al.*, 2015). La taille totale de la population est estimée à 27-52 lynx indépendants (adultes et subadultes), ce qui correspond à environ 20-39 spécimens matures. La présence continue du Lynx des Balkans n'a, jusqu'ici, été confirmée que dans deux sites distincts de Macédoine et d'Albanie : le Parc national de Mavrovo et ses environs dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », et le massif de Munella et ses environs en Albanie. L'on considère donc que cette population se compose de deux sous-populations. De récentes études menées à l'aide de pièges photographiques ont confirmé la présence d'au moins deux spécimens dans l'ouest du Kosovo\*. La présence du Lynx des Balkans au Monténégro et en Grèce est actuellement considérée comme improbable.

Dans tous les pays de son aire de répartition, la mise à mort illégale du lynx et des espèces qu'il chasse, ainsi que la raréfaction des populations de proies (chevreuil, Chamois des Balkans & Lièvre brun) résultant d'une gestion non durable de la vie sauvage, des mises à mort illégales et de la dégradation et du morcellement des habitats sont les menaces les plus directes identifiées pour la survie du Lynx des Balkans (Breitenmoser *et al.*, 2008; Ivanov *et al.*, 2008).

### **LE LYNX DES BALKANS, UNE SOUS-ESPÈCE DU LYNX D'EURASIE**

Des analyses génétiques comparant le Lynx des Balkans aux populations de lynx, dont le Lynx des Carpates, la population la plus proche, confirment qu'il présente des caractéristiques qui justifient de le qualifier de sous-espèce distincte (Breitenmoser *et al.*, 2008; Gugolz *et al.*, 2008). Les différences génétiques par rapport au Lynx des Carpates résultent très probablement des divergences d'itinéraires après l'ère glaciaire. Le zoologiste bulgare Ivan Buresh (Buresh, 1941) a été le premier, en 1941, à décrire le Lynx des Balkans comme une sous-espèce distincte. M. Buresh a baptisé le Lynx des Balkans *Lynx lynx balcanicus*. Par la suite, le mammalogiste serbe Đorđe Mirić a réalisé des recherches morphométriques plus approfondies, en s'appuyant essentiellement sur des mesures crâniennes (Mirić, 1978). M. Mirić a changé le nom de la sous-espèce du Lynx des Balkans en *Lynx lynx martinoi*, sans se référer à Buresh (1941). D'après le Code International de Nomenclature Zoologique, c'est le premier nom donné à un taxon qui est pris en compte par les milieux scientifiques (Kryštufek, 2013).

*Lynx lynx balcanicus* a été étudié par la Task Force de l'UICN pour la classification des félins, qui a conclu qu'il s'agit bien d'une sous-espèce du Lynx d'Eurasie (Kitchener *et al.*, en prép.) et l'a inscrit en novembre 2015 sur la Liste rouge de l'UICN comme sous-espèce gravement menacée d'extinction du Lynx d'Eurasie (Melovski *et al.*, 2015).

### **LE LYNX DES BALKANS DANS LA CONVENTION DE BERNE**

Etant donné l'aire de répartition transfrontalière et le statut de conservation du Lynx des Balkans, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) revêt une importance particulière pour cette sous-espèce parce qu'un des buts de ce Traité est de veiller à la sauvegarde des (sous-)espèces menacées pour lesquelles une coopération entre plusieurs pays s'impose. L'Albanie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », le Monténégro et la Grèce sont autant de Parties contractantes à la Convention de Berne, et cette dernière reste

---

\*Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

l'instance privilégiée pour une coopération internationale en faveur du Lynx des Balkans, qui offre un cadre général adapté à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles mesures par les divers Etats de son aire de répartition (présente et potentielle).

Le Lynx d'Eurasie (*Lynx lynx*) est classé dans la catégorie Préoccupation mineure (LC) de la Liste rouge de l'UICN à l'échelle de l'espèce (Breitenmoser *et al.*, 2015) et, rien que pour l'Europe (sans la Russie), sa population est estimée à environ 9 000-10 000 spécimens (Breitenmoser *et al.*, 2015; Chapron *et al.*, 2014). Dans le passé, les populations du Lynx d'Eurasie ont été décimées et leur aire de répartition s'est fortement rétrécie sur le continent européen (Breitenmoser, 1998), mais son statut de conservation semble aujourd'hui favorable et les populations indigènes sont en cours de rétablissement et d'expansion (Chapron *et al.*, 2014; Kaczensky *et al.*, 2013). Dans certains pays comme la Suède, la Finlande et la Roumanie, le lynx peut être chassé par dérogation et dans d'autres (Estonie, Norvège) il est considéré comme une espèce de gibier, sous réserve de respecter certains quotas et saisons (Breitenmoser *et al.*, 2015; Kaczensky *et al.*, 2013). Par ailleurs, plusieurs initiatives de réintroduction en Europe centrale et occidentale ont permis de rétablir une partie des populations naguère éteintes (Linnell *et al.*, 2009). La population du Lynx des Balkans est la seule, sur les cinq populations indigènes du Lynx d'Eurasie (les autres étant celles de Scandinavie, de Carélie, de la Baltique et des Carpates) à ne pas avoir connu le moindre signe de rétablissement, et sa situation reste critique (Chapron *et al.*, 2014; Melovski *et al.*, 2015). Étant donné que le Lynx des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*) est reconnu comme une sous-espèce distincte du Lynx d'Eurasie (*Lynx lynx*), à laquelle la Liste rouge de l'UICN attribue le statut de Gravement menacé d'extinction, et qu'il est confronté à un ensemble spécifique et distinct de problèmes par rapport à ceux du Lynx d'Eurasie en général, des représentants des pays de son aire de répartition et des experts ont préparé, durant le Symposium international Lynx des Balkans, organisé en 2015 sous les auspices de la Convention de Berne (von Arx et Breitenmoser, 2015), un argumentaire pour son inscription à l'Annexe II à la Convention de Berne. La protection stricte conférée par l'inscription à l'Annexe II serait beaucoup plus conforme au statut de sauvegarde précaire dont bénéficie le Lynx des Balkans sous le régime de l'Annexe III, qui est aujourd'hui applicable à tous les Lynx d'Eurasie.

**L'inscription du Lynx des Balkans à l'Annexe II paraît aussi pleinement justifiée à la lumière de la Recommandation n° 56 (1997) du Comité permanent**, qui formule les orientations que les Parties sont invitées à suivre quand elles proposent ou adoptent des amendements à l'Annexe II. Elle demande de prendre en compte « la catégorie de menace » et « si l'espèce est en déclin dans le centre de son aire de répartition ou si elle est menacée seulement dans les zones périphériques de son aire de répartition », sans oublier de « prendre en compte le rôle écologique de l'espèce, comme son rôle ou sa place dans la chaîne trophique ». Il est certes recommandé aux Parties de s'en tenir, en règle générale, pour les espèces de flore et de faune énumérées, « au niveau taxonomique de l'espèce », mais des exceptions sont possibles s'il « existe de très bonnes raisons, qu'il convient d'énoncer clairement ». À la lumière de l'analyse qui précède et de ces orientations de la Recommandation n° 56, il ressort clairement que le Lynx des Balkans mériterait d'être inscrit à l'Annexe II.

De plus, il existe plusieurs précédents d'une telle inscription. Dès leur création, les Annexes à la Convention ont comporté des taxons au niveau des sous-espèces. A l'heure actuelle, huit sous-espèces sont spécifiquement inscrites à l'Annexe II, et d'autres sous-espèces figurent aux Annexes I (flore) et III (Trouwborst, en prép.). Il existe aussi des précédents pour la situation spéciale qui fait qu'une sous-espèce appartenant à une espèce inscrite à l'Annexe III se retrouve inscrite à l'Annexe II, ce qui serait le scénario envisagé pour les Lynx des Balkans et d'Eurasie. C'est le cas du Phoque annelé (*Phoca hispida*), qui est inscrit à l'Annexe III, dont deux sous-espèces sont inscrites à l'Annexe II, le Phoque marbré du lac Saimao (*Phoca hispida saimensis*) et le Phoque annelé de Ladoga (*Phoca hispida ladogensis*). Le Chamois fournit un autre exemple, avec *Rupicapra rupicapra* à l'Annexe III et *Rupicapra rupicapra ornata* à l'Annexe II (Trouwborst, en prép.).

Étant donné le contexte délicat du statut de sauvegarde du Lynx des Balkans, l'urgence de la coopération transfrontalière en faveur de cette sous-espèce et les précédents dans le cadre de la Convention de Berne, nous proposons l'inscription du Lynx des Balkans *Lynx lynx balcanicus* à l'Annexe II de la Convention de Berne.

**BIBLIOGRAPHIE**

- Breitenmoser, U., 1998. Large predators in the Alps: The fall and rise of man's competitors. *Biological Conservation* 83, 279–289. doi: DOI: 10.1016/S0006-3207(97)00084-0
- Breitenmoser, U., Breitenmoser-Würsten, C., Lanz, T., von Arx, M., Antonevich, A., Bao, W., Avgan, B., 2015. *Lynx lynx*. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T12519A50655266.
- Breitenmoser, U., von Arx, M., Bego, F., Ivanov, G., Keçi, E., Melovski, D., Schwaderer, G., Stojanov, A., Spangenberg, A., Trajçe, A., Linnell, J.D.C., 2008. Strategic planning for the conservation of the Balkan lynx, in: Proceedings of the 3rd Congress of Ecologists of the Republic of Macedonia with International Participation, 06-09.10.2007. Presented at the 3rd Congress of Ecologists of the republic of Macedonia with International Participation, 06-09.10.2007, Macedonian Ecological Society, Struga, pp. 242–248.
- Buresh, I., 1941. Risove v Makedonija (*Lynx* in Macedonia). *Priroda* 42, 51–52.
- Chapron, G., Kaczensky, P., Linnell, J.D.C., von Arx, M., Huber, D., Andrén, H., López-Bao, J.V., Adamec, M., Álvares, F., Anders, O., Balčiauskas, L., Balys, V., Bedó, P., Bego, F., Blanco, J.C., Breitenmoser, U., Brøseth, H., Bufka, L., Bunikyte, R., Ciucci, P., Dutsov, A., Engleder, T., Fuxjäger, C., Groff, C., Holmala, K., Hoxha, B., Iliopoulos, Y., Ionescu, O., Jeremić, J., Jerina, K., Kluth, G., Knauer, F., Kojola, I., Kos, I., Krofel, M., Kubala, J., Kunovac, S., Kusak, J., Kutal, M., Liberg, O., Majić, A., Männil, P., Manz, R., Marboutin, E., Marucco, F., Melovski, D., Mersini, K., Mertzanis, Y., Mysłajek, R.W., Nowak, S., Odden, J., Ozolins, J., Palomero, G., Paunović, M., Persson, J., Potočnik, H., Quenette, P.-Y., Rauer, G., Reinhardt, I., Rigg, R., Ryser, A., Salvatori, V., Skrbineš, T., Stojanov, A., Swenson, J.E., Szemethy, L., Trajçe, A., Tsingarska-Sedefcheva, E., Váňa, M., Veeroja, R., Wabakken, P., Wölfl, M., Wölfl, S., Zimmermann, F., Zlatanova, D., Boitani, L., 2014. Recovery of large carnivores in Europe's modern human-dominated landscapes. *Science* 346, 1517–1519. doi:10.1126/science.1257553
- Gugolz, D., Bernasconi, M.V., Breitenmoser-Würsten, C., Wandeler, P., 2008. Historical DNA reveals the phylogenetic position of the extinct Alpine lynx. *Journal of Zoology* 275, 201–208. doi:10.1111/j.1469-7998.2008.00428.x
- Ivanov, G., Stojanov, A., Melovski, D., Avukatov, V., Keçi, E., Trajçe, A., Shumka, S., Schwaderer, G., Spangenberg, A., Linnell, J.D.C., von Arx, M., Breitenmoser, U., 2008. Conservation status of the critically endangered Balkan lynx in Albania and Macedonia, in: Proceedings of the 3rd Congress of Ecologists of the Republic of Macedonia with International Participation, 06-09.10.2007. Presented at the 3rd Congress of Ecologists of the republic of Macedonia with International Participation, 06-09.10.2007, Macedonian Ecological Society, Struga, pp. 249–256.
- Kaczensky, P., Chapron, G., von Arx, M., Huber, D., Andren, H., Linnell, J.D.C., 2013. Status, management and distribution of large carnivores - bear, lynx, wolf & wolverine - in Europe, Document prepared with the assistance of Istituto di Ecologia Applicata and with the contributions of the IUCN/SSC Large Carnivore Initiative for Europe under contract N°070307/2012/629085/SER/B3 for the European Commission. IUCN/SSC Large Carnivore Initiative for Europe.
- Kitchener, A., 2017. A revised taxonomy of the Felidae. *Cat News Special Issue*.
- Kryštufek, B., 2013. Valid name for the Balkan lynx: *Lynx lynx martinoi* Mirić, 1978, is a junior synonym of *Lynx lynx balcanicus* Bureš, 1941. *Folia Zoologica* 62, 121.
- Linnell, J.D.C., Breitenmoser, U., Breitenmoser-Würsten, C., Odden, J., von Arx, M., 2009. Recovery of Eurasian Lynx in Europe: What Part has Reintroduction Played?, in: Hayward, W., Somers, M.J. (Eds.), *Reintroduction of Top-Order Predators*. Wiley-Blackwell, pp. 72–91.
- Melovski, D., Breitenmoser, U., von Arx, M., Breitenmoser-Würsten, C., Lanz, T., 2015. *Lynx lynx* ssp. *balcanicus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T68986842A68986849.
- Mirić, Đ., 1978. *Lynx lynx martinoi* ssp. nova (Carnivora, Mammalia) – neue Luchsunterart von der Balkanhalbinsel. *Bulletin Museum Hist. Nat., Belgrade* 33, 29–36.

Trouwborst A (2017) Large carnivore conservation under the Bern Convention, with special reference to the Balkan lynx. *Cat News Special Issue*: in prep.

von Arx, M., Breitenmoser, U., 2015. International Balkan Lynx Symposium - Dajti National Park, Albania, 21-22 October 2015 (No. T-PVS/Inf (2015) 2 8). Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats, Strasbourg.